

(1)

[N° 5 — XVIII]

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1922-1923

XVIII

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1923

SENAAT VAN BELGIË

ZITTIJD VAN 1922-1923

XVIII

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN

VOOR HET DIENSTJAAR 1923

PROJET DE LOI.**WETSONTWERP.****ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

TITRE PREMIER.**DÉPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION.****Dépenses d'exploitation.****ARTICLE PREMIER.**

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1923 est fixé, pour les dépenses ordinaires, à la somme de

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN:

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

TITEL ÉÉN.**UITGAVEN EN ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE****Uitgaven van exploitatie.****ARTIKEL ÉÉN.**

De Begroting van het Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen voor het dienstjaar 1923 is vastgesteld, voor de gewone uitgaven,

un milliard trois cent nonante millions deux cent quatre vingt-huit mille deux cent soixante-trois francs cinquante centimes . . . fr. 1,390,288,263 50

conformément au tableau I ci-annexé.

Ces crédits se répartissent de la manière suivante :

op de som van een milliard drie honderd en negentig millioen twee honderd acht en tachtig duizend twee honderd drie en zestig frank en vijftig centiemen . . . fr. 1,390,288,263 50

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel I.

Die credieten zijn volgenderwijze verdeeld :

SERVICES.	Dépenses d'exploitation. — Uitgaven van exploitatie.	DIENSTEN.
Chemin de fer	1,120,170,798 50	Spoorweg.
Marine	53,872,592 »	Zeewezen.
Postes	133,132,900 »	Posterijen.
Télégraphes et Téléphones	83,111,973 »	Telegrafen en Telefonen.
ENSEMBLE . . . fr.	1,390,288,263 50	TE ZAMEN.

Recettes d'exploitation.

ART. 2.

Les recettes d'exploitation des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1923, sont évaluées à la somme de un milliard trois cent quarante-un millions quatre mille neuf cent vingt-quatre francs. fr. 1,341,004,924 conformément au tableau II ci-annexé.

Elles se répartissent de la manière suivante :

Ontvangsten van exploitatie.

ART. 2.

De ontvangsten van exploitatie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen voor het dienstjaar 1923, zijn geraamd op de som van een milliard drie honderd een en veertig millioen vier duizend negen honderd vier en twintig frank . fr. 1,341,004,924 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel II.

Zij zijn volgenderwijze verdeeld :

SERVICES.	Recettes d'exploitation. — Ontvangsten van exploitatie.	DIENSTEN.
Chemin de fer	1,124,897,000 »	Spoorweg.
Marine	19,528,276 »	Zeewezen.
Postes	116,490,300 »	Posterijen.
Télégraphes et Téléphones	80,089,348 »	Telegrafen en Telefonen.
ENSEMBLE . . . fr.	1,341,004,924 »	TE ZAMEN.

ART. 3.

Les dépenses ordinaires de l'Administration centrale et de l'Office des Services de l'Électricité, pour l'exercice 1923, seront imputées conformément au tableau III ci-annexé. Elles seront couvertes par les recettes prévues au tableau IV ci-annexé.

TITRE II.

Dépenses extraordinaires.

ART. 4.

Les dépenses extraordinaires des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1923, sont évaluées à la somme de deux cent nonante-trois millions sept cent-un mille quatre cent septante-neuf francs fr. 293,701,479 conformément au tableau V ci-annexé.

Elle se répartissent de la manière suivante :

ART. 3.

De gewone uitgaven van het Hoofd-beheer en van het Ambt van de Diensten der Electriciteit, voor het dienstjaar 1923, worden uitgetrokken overeenkomstig bijgaande tabel III. Zij worden gedekt door de ontvangsten voorzien bij bijgaande tabel IV.

TITEL II.

Buitengewone uitgaven.

ART. 4.

De buitengewone uitgaven van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen voor het dienstjaar 1923, zijn geraamd op de som van twee honderd drie en negentig millioen zeven honderd een duizend vier honderd negen en zeventig frank . fr. 293,701,479 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel V.

Zij zijn volgenderwijze verdeeld :

SERVICES.	Dépenses extraordinaires. — Buitengewone uitgaven.	DIENSTEN.
Chemin de fer	151,085,081 »	Spoorweg.
Marine	2,029,861 »	Zeewezen.
Postes	18,554,475 »	Posterijen.
Télégraphes et Téléphones	122,032,062 »	Telegrafen en Telefonen.
ENSEMBLE . . . fr.	293,701,479 »	TE ZAMEN.

ART. 5.

Les dépenses extraordinaires de l'Administration centrale, pour l'exercice 1923, seront imputées conformément au tableau VI ci-annexé; elles seront couvertes par les recettes prévues au tableau VII ci-annexé.

TITRE III.**Dispositions diverses.****ART. 6.**

Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes est autorisé à faire payer par avance, sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les loyers ainsi que les secours et indemnités de toute nature qui seront alloués sur le Budget du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes, aux agents en activité de service, aux anciens agents et à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents et à leurs ayants droit.

ART. 7.

Les services rendus par les agents du sauvetage de l'Administration de la Marine sont considérés comme actifs dans la liquidation de leur pension.

ART. 8.

Les dépenses extraordinaires qui auront été engagées en 1919, 1920, 1921 et 1922 dans la limite des crédits alloués pour ces exercices, pourront,

ART. 5.

De buitengewone uitgaven van het Hoofdbeheer, voor het dienstjaar 1923, worden uitgetrokken overeenkomstig bijgaande tabel VI; zij worden gedekt door de ontvangsten voorzien bij bijgaande tabel VII.

TITEL III.**Verscheidene bepalingen.****ART. 6.**

De Minister van Spoorwegen, Zee-zeven, Posterijen en Telegrafien wordt gemachtigd om bij voorbaat te doen uitbetalen, ten laste der kas van Staatsrekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15 Mei 1846, de huishuren zooals de hulpelden en vergoedingen van allen aard welke, ter aanrekening van de Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafien verleend zullen worden aan in dienst zijnde, aan oud bedienden of aan hunne familiën, alsook aan de slachtoffers van ongevallen en aan dezer rechthebbenden.

ART. 7.

De diensten bewezen door de bedienden van den reddingsdienst van Zeewezen worden beschouwd als werkelijke dienst voor wat betreft de liquidatie van hun pensioen.

ART. 8.

De buitengewone uitgaven die in 1919, 1920, 1921 en 1922 werden betaalbaar gesteld binnen de grenzen van de credieten toegestaan voor deze

par dérogation à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, être imputées sur les crédits ouverts pour les mêmes objets en 1923.

dienstjaren, zullen, bij afwijking van artikel 2 der wet van 15 Mei 1846 op 's Rijks comptabiliteit, kunnen aangerekend worden op de credieten voor dezelfde zaken geopend in 1923.

Donné à Bruxelles, le 10 octobre 1922.

Gegeven te Brussel, den 10^e October 1922.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Marine, Postes et Télégraphes,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Zeevezen, Posterijen en Telegrafien,*

XAVIER NEUJEAN.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1923.

TABLEAU I

DÉPENSES D'EXPLOITATION

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN
EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1923.

TABEL I

UITGAVEN VAN EXPLOITATIE

(8 - 145)

N° 5 XVIII

1922 - 1923

**Budget du ministère des chemins de fer, marine, postes et télégraphes pour
l'exercice de 1923**
**Begroting van het ministerie van spoorwegen, zeezezen, posterijen en
telegrafen voor het dienstjaar 1923**

Cfr. 35 mm.
68 plans

DÉVELOPPEMENTS

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1923**

TABLEAU II

RECETTES D'EXPLOITATION

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes

A. — CHEMIN DE FER.

ART. 1 ^{er} — Chemin de fer (voyageurs et marchandises). fr.	1,100,000,000	»
ART. 2. — Produits divers encaissés par le Département des Finances pour location de terrains, etc.	1,400,000	»
ART. 3. — Recettes diverses (vente de matériaux et matières hors d'usage, publicité, taxe de participation aux examens).	23,332,000	»
ART. 4. — Intérêts à 3 % sur une somme de 5,500,000 francs avancée à l'économat des vivres	165,000	»
TOTAL DES RECETTES. . . . fr.	<u>1,124,897,000</u>	»

B. — MARINE.

ART. 5. — Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres fr.	8,300,000	»
ART. 6. — Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête de Flandre	630,000	»
ART. 7. — Produit des actes des Commissariats maritimes	220,000	»
ART. 8. — Produit des droits de pilotage et de remorque	5,250,000	»
ART. 9. — Produit du service d'Inspection maritime.	50,000	»
ART. 10. — Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.	150,000	»
ART. 11. — Reliquat probable au 31 décembre 1922 sur fonds :		
a) Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers	4,928,276	»
TOTAL DES RECETTES. . . . fr.	<u>19,528,276</u>	»

C. — POSTES.

ART. 12 à 16.

Les recettes postales du 1 ^{er} janvier au 30 avril 1922 s'élèvent approximativement à fr.	30,800,000	»
Celles relatives à la période correspondante de 1921 à	<u>26,900,000</u>	»
Soit une plus-value de fr.	<u>3,900,000</u>	»

Si cette progression se maintient, l'augmentation des recettes par rapport à celles présumées de 1922 atteindra 3,900,000 \times 3 = 11,700,000 francs.

Partant de ce que le revenu postal de 1922 a été évalué à 98,400,000 francs, on peut conclure que le produit des postes atteindra approximativement pour 1922. fr. 110,100,000 »

Somme à laquelle il y a lieu d'ajouter :

1° Montant du transit international à encaisser	2,000,000 »
2° Recettes à effectuer par le Service de presse et de publicité	85,000 »
3° Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; remboursement d'avances budgétaires	152,300 »
4° Remboursement des dépenses effectuées :	
a) Pour compte de la masse d'habillement	33,000 »
b) Pour compte de l'Administration des Chemins de fer et du Département des Finances du chef de prestations, en personnel, pour l'impression des timbres chemins de fer et valeurs fiscales	110,000 »
c) Pour compte d'autres Départements	10,000 »
d) Pour compte du Département des Finances du chef de la vente des valeurs fiscales et rémunération des opérations accomplies pour compte de la Caisse d'Épargne et de Retraite.	4,000,000 »
TOTAL. fr.	<u>116,490,300 »</u>

D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

ART. 17. — Télégraphes et Téléphones. — Les recettes pour 1922 avaient été évaluées à 62,000,000 de francs; les faits constatés à ce jour permettent d'escompter, pour 1922, un produit de fr. 77,750,000 »

ART. 18. — Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les dépenses des services communs (art. 88, 89, 90 et 91 du Budget des Dépenses ordinaires). 819,648 »

ART. 19. — Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers :

Services communs (Postes et Télégraphes).fr.	19,700 »
Télégraphes et Téléphones	1,500,000 »
	<u>1,519,700 »</u>
TOTAL DES RECETTES. fr.	<u>80,089,348 »</u>

(150 - 151)

N° 5 XVIII

1922 - 1923

Budget de l'exercice 1923

**Cfr. 35 mm.
1 plan**

(52)

52

DÉVELOPPEMENTS
DU
BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1923.

TABLEAU III

DÉPENSES ORDINAIRES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.

(154 - 173)

N° 5 XVIII

1922 - 1923

**Développemensts de budget du ministère des chemins de fer, marine, postes et
télégraphes pour l'exercice de 1923 Tableau III**

**Cfr. 35 mm.
10 plans**

(174)

DÉVELOPPEMENTS

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1923.**

TABLEAU IV

**RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ**

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes

A. — ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 1. — Intervention des Administrations du Département dans les dépenses de l'Administration centrale :

Chemin de fer fr.	1,302,450 »	
Marine :	181,252 »	
Postes	596,036 »	
Télégraphes.	367,147 »	
Électricité	109,215 »	
	<hr/>	2,556,100 »

ART. 2. — Intervention d'autres Départements dans le traitement du conseiller artistique :

Agriculture et Travaux publics . . . fr.	3,100 »	
Industrie et Travail	3,100 »	
	<hr/>	6,200 »

ART. 3. — Remboursement d'avances budgétaires faites pour compte d'autres Départements 195,000 »

ART. 4. — Intervention des Administrations dans les dépenses du Service de Presse et de Publicité :

Chemin de fer fr.	757,400 »	
Postes	169,750 »	
Télégraphes. :	101,850 »	
	<hr/>	1,029,000 »

ART. 5. — Intervention de tous les Départements dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle :

Département des Chemin de fer, etc.

Administrations :

Chemins de fer . . . fr.	136,870 50	
Marine	21,057 »	
Postes	21,057 »	
Télégraphes et Téléphones	21,057 »	
Office de l'Électricité. .	10,528 50	
	<hr/>	210,570 »
A REPORTER. . . fr.	210,570 »	3,786,300 »

REPORT.	210,570 »	3,786,300 »
Agriculture et Travaux publics fr.	140,380 »	
Affaires Économiques	140,380 »	
Défense Nationale	91,247 »	
Finances	42,114 »	
Sciences et Arts	28,076 »	
Intérieur et Hygiène	14,038 »	
Industrie et Travail	14,038 »	
Affaires Étrangères	7,019 »	
Colonies	7,019 »	
Justice	7,019 »	
Service de recherche des auteurs de vols au chemin de fer	228,900 »	930,800 »

Art. 6. — Intervention des autres Administrations dans les dépenses générales de l'Administration centrale :

Chemin de fer fr.	89,423 »	
Postes	40,923 »	
Télégraphes	25,208 »	
Marine	12,443 »	
Électricité	7,443 »	
		<u>175,500 »</u>
TOTAL DES RECETTES. fr.		<u>4,892,600 »</u>

B. — OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.

Art. 7. — Remboursement d'avances budgétaires faites pour compte d'autres Administrations fr. 655,000 »

Art. 8. — Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage 200,000 »

Art. 9. — Part d'intervention du chemin de fer dans les dépenses de l'Office des services de l'électricité 21,014,576 50

TOTAL DES RECETTES. fr. 21,869,576 50

(178 - 179)

N° 5 XVIII

1922 - 1923

Budget de l'exercice 1923

**Cfr. 35 mm.
1 plan**

(180)

(181)

[N° 5 — XVIII]

DÉVELOPPEMENTS

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1923**

TABLEAU V

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

NOTE

à l'appui des prévisions de dépenses

A. — CHEMIN DE FER.

ART. 1 DU TABLEAU. — *Voies et travaux. — Réalisation et parachèvement de travaux divers.*

Crédit demandé : 65,000,000 de francs.

Ce crédit est destiné à la réalisation et au parachèvement des travaux énumérés ci-après :

A. — *Construction de lignes nouvelles, parachèvement de lignes, ouvrages d'art* : Nouvelles lignes minières de la Campine, quadruple voie Liège-Chénée, pont sur l'Ourthe à Chénée.

Ligne de Gand-Saint-Pierre-Denderleeuw. — Achèvement des travaux entre Weerde et Malines.

Ouvrages d'art divers fr. 6,000,000 »

B. — a) *Construction ou parachèvement de bâtiments des recettes, hangars aux marchandises, etc.* : à Comblain-la-Tour, Liège-Guillemins, Verviers-O., Grammont, Bruxelles-Midi, Haine-Saint-Pierre fr. 4,300,000 »

b) *Construction ou parachèvement de bâtiments pour remises aux locomotives, ateliers, dépôts, etc.* : à Cuesmes, Anvers-Nord, Bertrix, Meirelbeke, Malines, Ronet, Salzinnes. . . . 13,500,000 »

c) *Construction ou aménagement de bâtiments pour services divers* : maisonnettes, bureaux, etc. 700,000 »

d) *Bâtiments pour signalisation.* 500,000 »

19,000,000 »

C. — a) *Aménagement des gares de* : Installation du port d'Anvers, Turnhout, Jemelle, Arlon, Athus, Libramont, Halanzy, Ypres, Poperinghe, Wevelghem, Bruxelles-Midi (Petite-Ile), Genappe, Sombrefe, Wavre, Clabecq, Buysinghen, Bruxelles-Ouest, Ruysbroeck, Loth, Waterloo, Lambusart, Bascoup, Noirhat, Limal, Denderleeuw, Schaerbeek, Muysen, Malines, Moorsel, Jumet-Brulotte, Hauchies, Montignies-s/Sambre, Thuillies, Walcourt, Luttre, Charleroi-Sud, Meirelbeke, Gand-

A REPORTER. . . fr. 25,000,000 »

REPORT. . . . fr. 25,000,000 »

N. B., Maldegem, Deinze, Waereghem, Harelbeke, Sottegem, Herzele, Audenarde, Hasselt, Helchteren, installations de la traction à Aerschot et Tongres, Montzen, Liège, Ans, Visé-Bas, Micheroux, Chaudfontaine, Gingelom, Bierset-Awans, Remerdael, Chênée, Barvaux, Dison, Plombières, Malmédy, Haine-Saint-Pierre, Ghlin, Warquignies, Obourg, Cronfestu, Houdeng, Leval, Ronet, Mont-Saint-Guibert et stations de la ligne de Landen à Gembloux.

Installation T. M. à Ottignies, Courtrai, Ath, Tournai, Renaix, Avelghem, Vaulx, Lessines-Carières, Mouscron, Antoing, Blaton, Enghien, Herseaux, Deerlijk et Anseghem.
 fr. 14,340,000 »

b) *Alimentation d'eau et modifications aux installations existantes des gares de* : Château d'Ans, Virton-Saint-Mard, Cugnon, Mortehan, Beyne, Bruxelles-Midi, Muysen, Louvain, Lobbes, Mariembourg, Gand-N. B., Deynze, Hasselt, Aerschot, Sichem, Rivage, Plombières, Mouscron, Courtrai-local et Blaton. 760,000 »

c) *Construction et renforcement d'ouvrages d'art, suppression de passages à niveau, etc.* 1,400,000 »

 16,500,000 »

D. — *Acquisition de terrains pour l'exécution des travaux spécifiés ci-avant* 7,500,000 »

E. — *Travaux neufs de signalisation* 6,000,000 »

F. — *Matériaux nécessaires à la construction de lignes nouvelles et à l'aménagement de stations* 9,000,000 »

G. — *Salaires des agents préposés à l'étude et à la surveillance de travaux neufs* : dessinateurs temporaires-surveillants. 750,000 »

H. — *Divers et imprévus* 250,000 »

 TOTAL DE L'ARTICLE. . . . fr. 65,000,000 »

ART. 2 DU TABLEAU. — *Voies et travaux. — Ligne de Schaerbeek à Hal.*

Crédit demandé : 15,000,000 de francs.

Tunnel du Cinquantenaire et abords. — Eu égard aux travaux déjà exécutés de part et d'autre du tunnel, la construction de celui-ci permettra de détourner par cette nouvelle ceinture le trafic des marchandises entre Schaerbeek et

Watermael; il en résultera une amélioration sensible des conditions d'exploitation de la ceinture Est de Bruxelles et de la gare de Schaerbeek.

Sur les 15 millions prévus pour l'exécution du tunnel et des ouvrages avoisinants il n'en sera dépensé que 5 millions au cours de l'exercice de 1923, à cause du temps qu'exige la mise en train de travaux importants de
l'espèce fr. 15,000,000 »

ART. 3 DU TABLEAU. — Voies et travaux. — Ligne de Fexhe-le-Haut-Clocher à Kinkempois.

Crédit demandé : 6,000,000 de francs.

L'un des points des plus difficiles du réseau, pour l'exploitation, est constitué par la gare étriquée de Liège-Guillemins et le plan incliné d'Ans, à forte déclivité. Pour améliorer les conditions d'exploitation et réduire les dépenses, il est indispensable de construire au plus tôt la ligne de Fexhe-Kinkempois. C'est à cet effet qu'un crédit de 6,000,000 de francs est porté au Budget de 1923. La dépense totale est estimée à 30,000,000 de francs et sera répartie sur cinq années fr. 6,000,000 »

ART. 4 DU TABLEAU. — Traction et matériel.

Crédit demandé : 6,500,000 francs.

Ce crédit est destiné aux dépenses suivantes :

A. — Équipement au chauffage à la vapeur d'un certain nombre de voitures	fr.	2,500,000	»
B. — Outillage, appareils de levage, etc.		4,000,000	»
TOTAL DE L'ARTICLE.	fr.	6,500,000	»

ART. 5 DU TABLEAU. — Vie chère.

Crédit demandé : 50,499,000 francs.

Octroi d'indemnités de vie chère au personnel fr. 50,499,000 »

ART. 6 DU TABLEAU.

Crédit demandé : fr. 111,204.50.

Part du chemin de fer dans les allocations pour vie chère au personnel de l'Administration centrale, du Service de presse et de publicité et du Comité supérieur de contrôle :

Administration centrale	fr.	66,240	»
Service de presse et de publicité		14,985	»
Comité supérieur de contrôle		29,979	50
TOTAL DE L'ARTICLE.	fr.	111,204	50

OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.

ART. 7 DU TABLEAU. — *Matériel.*

Crédit demandé : 7,572,000 francs.

Ce crédit est destiné à la réalisation des travaux énumérés ci-après :

A. — *Éclairage électrique.* — *Installations nouvelles et extensions à :* Aerschot, Anvers (Agglomération), Bourg-Léopold, Bruxelles (T.-T.), Laeken, Louvain (Atelier central), Louvain (Remise), Louvain (Station), Malines (Atelier central), Schaerbeek, Thisselet, Tirlemont, Ans, Asthenet et Cercle d'Eupen, Bois de Breux, Bressoux, Jupille, Butgenbach et Cercle de Malmédy, Chenée, Hasselt, Herbesthal, Landen, La Reid, Liège-Guillemins, Liège-Palais, Liers, Milmort, Montzen, Rivage, Sart, Stavelot, Thimister, Trois-Ponts, Verviers (Central), Vielsalm, Waremmé, Lignes de l'Ourthe, de l'Amblin et de Herve, raccordement des gares au réseau du Limbourg.

Athus, Auvelais, Bastogne (Sud), Braibant, Cerfontaine, Corroy-le-Château, Cour-sur-Heure, Denée, Maredsous, Forrières, Lamorteau, Ronet, Saint-Lambert, Tamines, Villers-sur-Lesse, Yves-Gomezée.

Allain, Ath, Bascoup, Bassilly, Belœil, Bléharies, Boussu-Haine, Bruxelles-Midi, Bruxelles-Midi (Petite-Ile), Chièvre, Cronfestu, Cuesmes (Atelier central), Élouges, Estinnes, Faurœulx, Harmignies, Hayettes, La Louvière-Industrielle, Lessines, Lessines (Carrières), Luttre (Atelier central), Marche lez-Écaussinnes Morlanwelz, Nivelles-Nord, Piéton, Ronquières, Saint-Ghislain, Thuin, Thuin-Ouest, Wihéries.

Bruges, Courtrai (Formation), Denderleeuw, Deynze, Eecloo (Remise), Eede, Erpe-Meire, Furnes, Gand-Saint-Pierre, Gentbrugge (Atelier central), Haeltert, Herzele, Machelen, Meirelbeke, Nederbrakel, Orroir, Roulers, Ruyen, Syngem, Termonde, Wondelgem fr. 2,243,500 »

B. — *Force motrice.* — *Installations de cabines de transformation, câbles, moteurs, pompes, tracteurs, grues, transbordeurs, etc., à :* Anvers, Bourg-Léopold, Laeken (Remise), Louvain (Atelier central), Malines (Atelier central), Schaerbeek, Tirlemont, Angleur, Ans, Bressoux, Jupille, Chénée, Hasselt, Herbesthal, Hergenraedt, Landen, Liège-Fagnée, Liège-Guillemins, Montzen, Renory, Rivage, Saint-Vith, Verviers (Central), gares de formation en construction dans le Limbourg. — Arlon,

A REPORTER. fr. 2,243,500 »

	REPORT. . . . fr.	2,243,500 »
<p>Jemelle, Ronet, Salzennes (Atelier central), Virton-Saint-Mard, raccordement des installations électriques de Salzennes, Ronet et Flawinne au réseau de la Société l'Entre-Sambre et Meuse.</p> <p>Ath, Cuesmes (Atelier central), Lessines, Luttre (Atelier central), Mons, Piéton, Saint-Ghislain.</p> <p>Alost, Bruges, Dendenleeuw, Deynze, Eecloo, Gentbrugge (Atelier central), Meirelbeke, Termonde, Wondelgem</p>		
		4,486,500 »
<p>C. — <i>Création d'une usine de compression du gaz de ville et complément d'installation des usines en activité</i></p>		
		125,000 »
<p>D. — <i>Extension des installations électriques du Laboratoire des essais électriques</i></p>		
		400,000 »
<p>E. — <i>Ligne vicinale de Mons à Boussu</i> : Prolongement de la ligne jusqu'à la place Léopold, à Mons, et aménagement de ce nouveau terminus (salle d'attente, etc.). — Aménagement d'un atelier de peinture et d'une salle d'attente à Quaregnon-Central. — Établissement de la double voie dans la traversée de la commune de Jemappes.</p>		
		317,000 »
	TOTAL DE L'ARTICLE. . . . fr.	<u>7,572,000 »</u>

ART. 8 DU TABLEAU. — *Vie chère.*

Crédit demandé : 396,600 francs.

Octroi d'indemnités de vie chère au personnel.

ART. 9 DU TABLEAU.

Crédit demandé : 6,276.50 francs.

Part d'intervention de l'Office de l'Électricité dans les allocations de vie chère au personnel :

a) de l'Administration centrale fr.	5,555 »
b) du Comité supérieur de contrôle	721 50
	<hr/>
TOTAL DE L'ARTICLE. . . . fr.	<u>6,276 50</u>

B. — MARINE.

ART. 10 DU TABLEAU. Vie chère.

Crédit demandé : 1,962,700 francs.

Octroi d'indemnités de vie chère au personnel de la Marine et des Transports par eaux intérieures.

ART. 11 DU TABLEAU. — Part d'intervention des services de la Marine dans les allocations de vie chère au personnel de l'Administration centrale et du Comité supérieur de contrôle.

Crédit demandé : 10,661 francs.

Ce crédit se décompose comme suit :

a) Administration centrale	fr.	9,218	»
b) Comité supérieur de contrôle.		1,443	»
TOTAL DE L'ARTICLE.	fr.	10,661	»

ART. 12 DU TABLEAU. — Matériel.

Crédit demandé : 56,500 francs.

a) Chauffage central	fr.	30,000	»
Pour remédier aux déficiences du système actuel de chauffages des locaux qui abritent notamment l'École de navigation d'Ostende.			
b) Télégraphie sans fil	fr.	11,500	»
Complément d'installation à bord des navires.			
c) Mobilier, etc.		15,000	»
Complément d'installation, achat d'ouvrages, etc.			
TOTAL DE L'ARTICLE.	fr.	56,500	»

C. — POSTES.**ART. 13 DU TABLEAU. — Travaux et matériel.**

Crédit demandé : 4,011,900 francs.

Construction et parachèvement de nouveaux locaux; installation de chauffage central; achat de machines pour l'impression des timbres en taille douce; électrification de locaux; acquisition de machines et de mobilier pour le service des chèques postaux, etc.

ART. 14 DU TABLEAU. — Vie chère.

Crédit demandé : 14,130,000 francs.

Octroi d'indemnités de vie chère au personnel.

ART. 15 DU TABLEAU. — Part d'intervention dans les allocations de vie chère au personnel de l'Administration centrale, du Service de presse et de publicité, du Comité supérieur de contrôle et des Services communs des postes et des télégraphes.

Crédit demandé : 87,575 francs.

Part d'intervention dans les allocations de vie chère au personnel :

a) De l'Administration centrale (secrétariat général et cabinet) . fr.	30,314	»
b) Du Service de presse et de publicité	6,244	»
c) Du Comité supérieur de contrôle	1,443	»
d) Des Services communs des Postes et des Télégraphes.	49,574	»
	<hr/>	
TOTAL DE L'ARTICLE. . . fr	87,575	»

ART. 16 DU TABLEAU. — Subvention au Service de l'habillement des facteurs en vue de la constitution d'un fonds de roulement.

Crédit demandé : 325,000 francs.

L'organisation du Service de l'habillement exige l'approvisionnement constant d'étoffes, etc. qu'il n'est pas possible de constituer, dans les conditions actuelles, sans mettre le crédit proposé à sa disposition.

D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

ART. 17 DU TABLEAU. — Travaux et matériel.

Crédit demandé : 116,140,400 francs.

A. — *Télégraphes. — Lignes et bureaux.* — Création de bureaux télégraphiques, établissement de lignes, installations d'appareils, etc., y compris une somme de 12,525,000 francs engagée en 1921 pour l'établissement d'une station intercontinentale de radiotélégraphie, installation pour laquelle des crédits ont été compris au Budget de 1921 et à celui de 1922 . . . fr. 22,642,100 »

B. — *Locaux (télégraphes et téléphones)* 3,881,300 »

C. — *Réseaux téléphoniques. — Ouverture de nouveaux réseaux, création de bureaux, extension des réseaux, reliement des abonnés, etc.* 44,451,000 »

D. — *Circuits téléphoniques* 33,607,500 »

E. — *Transformation des réseaux téléphoniques* — Le crédit sollicité comprend une somme de 8,060,000 francs pour permettre la liquidation des sommes à payer sur le Budget de 1923, à l'entrepreneur des travaux d'équipement, suivant le système automatique, de bureaux des téléphones de l'agglomération bruxelloise, marché conclu en 1921. 11,558,500 »

TOTAL DE L'ARTICLE . . . fr. 116,140,400 »

ART. 18 DU TABLEAU. — Allocation d'indemnités de vie chère au personnel.

Crédit demandé : 5,772,600 francs,

Octroi d'indemnités de vie chère au personnel.

ART. 19 DU TABLEAU. — *Part d'intervention dans les allocations d'indemnités de vie chère au personnel de l'Administration centrale, du Service de presse et de publicité, du Comité supérieur de contrôle et des Services communs des postes et des télégraphes.*

Crédit demandé : 119,062 francs.

Part d'intervention dans les allocations de vie chère au personnel :

a) De l'Administration centrale	fr.	18,673	»
b) Du Service de presse et de publicité		3,746	»
c) Du Comité supérieur de contrôle		1,443	»
d) Des Services communs des postes et des télégraphes :			
Quote-part des télégraphes		95,200	»
TOTAL DE L'ARTICLE.	fr.	<u>119,062</u>	»

(191)

[N° 5 — XVIII]

DÉVELOPPEMENTS

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1923**

TABLEAU VI

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

NOTE

à l'appui des prévisions de dépenses

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 1^{er} DU TABLEAU. — *Indemnités temporaires et mobiles
de vie chère au personnel.*

Crédit demandé : 223,675 francs.

Ce crédit se décompose comme suit :

Personnel de l'Administration centrale	fr.	130,000	»
Id. du Service de presse et de publicité		24,975	»
Id. du Comité supérieur de contrôle :			
Services généraux	fr.	48,100	»
Service de la recherche des auteurs de vols au chemin de fer.		20,600	»
		68,700	»
TOTAL.	fr.	223,675	»

(193)

[N° 5 — XVIII]

DÉVELOPPEMENTS

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1923**

TABLEAU VII

RECETTES EXTRAORDINAIRES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 1 DU TABLEAU. — *Quotes-parts des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes et d'autres Départements ministériels dans les indemnités de vie chère du personnel de l'Administration centrale.*

Évaluation : 223,675 francs.

Vie chère du personnel de l'Administration centrale : 130,000 francs, se répartissant comme suit :

Quote-part du Chemin de fer fr.	66,240	»
Id. des Services de l'Électricité	5,555	»
Id. de la Marine	9,218	»
Id. des Postes	30,314	»
Id. des Télégraphes et des Téléphones	18,673	»
	130,000	»

Vie chère du personnel du Service de presse et de publicité :
24,975 francs, se répartissant comme suit :

Quote-part du Chemin de fer fr.	14,985	»
Id. des Postes	6,244	»
Id. des Télégraphes et des Téléphones	3,746	»
	24,975	»

Vie chère du personnel du Comité supérieur de contrôle :
68,700 francs se répartissant comme suit :

Quote-part du Chemin de fer fr.	9,379	50
Id. des Services de l'électricité	721	50
Id. de la Marine	1,443	»
Id. des Postes	1,443	»
Id. des Télégraphes et des Téléphones	1,443	»
	14,430	»

A REPORTER. . . fr. 169,405 »

(195) (Min. des Chemins de fer, etc.)

REPORT. . . fr. 169,405 »

Quote-part des divers Départements ministériels :

Agriculture et Travaux publics. fr.	9,620	»
Affaires Économiques	9,620	»
Défense Nationale	6,253	»
Finances	2,886	»
Sciences et Arts	1,924	»
Intérieur et Hygiène.	962	»
Industrie et Travail	962	»
Affaires Étrangères	481	»
Colonies	481	»
Justice.	481	»
	<hr/>	33,670 »

Vie chère du personnel du Service des recherches des auteurs
de vols au chemin de fer (cette dépense est à charge du chemin
de fer) 20,600 »

TOTAL DE L'ARTICLE. . . fr. 223,675 »
